

Finance durable et critères de biodiversité forestière

24 juin 2024

Ce rapport, publié en mai 2024 par [l'Institut européen des forêts](#), propose 26 indicateurs quantitatifs pour la gestion durable des forêts, prenant en compte la diversité biogéographique des écosystèmes forestiers. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (UE), notamment de [la taxonomie verte](#) qui, à partir d'une classification spécifique des activités, vise à rediriger les flux financiers vers des activités respectueuses de l'environnement (figure). Les résultats montrent que les critères pour la conservation de la biodiversité doivent être flexibles et adaptés aux spécificités locales, afin de trouver un équilibre entre protection de la diversité biologique et rentabilité financière. Des seuils trop rigides pourraient décourager les investisseurs potentiels, en raison de la variabilité des phénomènes naturels. Enfin, le rapport souligne que la taxonomie devra être accompagnée d'autres politiques pour prévenir la déforestation et la dégradation forestière, et que son impact pourrait être renforcé par une collecte de données accrue et des instruments financiers innovants.

Manque de financements, à l'échelle mondiale, en faveur de la conservation de la biodiversité

Source : Institut européen des forêts

Lecture : plus de 900 millions de dollars américains de financements annuels sont nécessaires pour préserver la biodiversité. L'écart entre le besoin et le financement existant (*financial gap*) pourrait être comblé en réduisant les subventions aux pratiques néfastes (orange) et en développant de nouvelles aides (vert).

Source : [Institut européen des forêts](#)

